

L'essentiel du droit du travail pour dirigeant et manager

Management - Gestion de projets - 2025

Objectifs :

Manager vos collaborateur(trice)s dans le respect du droit du travail.
Connaître vos obligations, mais également les possibilités de souplesse qui vous sont offertes.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Dirigeant(e), manager, responsable des ressources humaines.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 participants.

Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur consultant juriste et expert en droit du travail.

Le contenu

1. L'embauche d'un collaborateur

Choisir le bon contrat : CDI/CDD/intérim, quels motifs de recours ? Quelle durée ?

Quels risques ?

Insérer les clauses utiles dans le contrat de travail : clause de mobilité, de non-concurrence, d'objectifs,...

Suivre la période d'essai : durée, renouvellement, préavis de rupture.

770 €

Net de taxe par personne

L1 DROITRVMAN 19-F24



2 jours, soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- lun 19 mai 2025, mar 20 mai 2025
- lun 13 oct 2025, mar 14 oct 2025



2. Manager au quotidien en intégrant le droit du travail

Organiser le temps de travail de ses collaborateurs : obligation de contrôle, durées minimum et maximum, repos, heure supplémentaires et complémentaires, horaires, forfaits-jours, possibilités de souplesse.

Organiser les congés payés : acquisition, prise des congés, congés de fractionnement, report.

Faire face aux difficultés de santé d'un collaborateur : maladie, préconisations du médecin du travail, inaptitude.

Comprendre sa responsabilité de manager en matière d'hygiène et de sécurité.

Modifier les conditions de travail / le contrat de travail : ce qui suppose l'accord du salarié, ce qui peut lui être imposé.

Sanctionner un collaborateur : fautes susceptibles de sanction, les différentes sanctions, la procédure disciplinaire.

Comprendre les notions de harcèlement et de discrimination.

3. Gérer le départ d'un collaborateur

Gérer une démission, un abandon de poste, une demande de rupture conventionnelle, une prise d'acte.

Licencier un collaborateur (pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire).

4. Prendre en compte vos collaborateurs représentants du personnel

Comprendre les rôles des différents représentants du personnel (CSE / syndicats dans l'entreprise).

Respecter leurs modalités d'intervention, connaître leurs obligations.

Manager au quotidien un représentant du personnel : protection, heures de délégation, objectifs, évaluation, rémunération.

Gérer des situations complexes pouvant concerner son équipe : enquêtes de représentants du personnel, inspection, droits d'alerte.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Alternance d'apports théoriques et d'ateliers pratiques (exercices, mises en situation, quizz).

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

Partenaires

